

Paris, le 25 juin 2008

Reporters sans frontières  
Contact : Jean-François Julliard  
Tel : (33) 1 44 83 84 84  
E-mail : julliard@rsf.org

Langage : **Français**

**Conseil des droits de l'homme – Examen périodique universel  
Troisième session – Décembre 2008**

**Contribution de Reporters sans frontières, organisation non gouvernementale dotée du  
statut consultatif spécial, à propos de la situation de la liberté de la presse  
en ISRAEL**

**Introduction : Exposé de la situation générale de la liberté de la presse**

Les journalistes israéliens disposent d'une réelle liberté de ton, inégalée dans les autres pays du Moyen-Orient. Ils sont cependant confrontés à la censure militaire, une particularité israélienne. Alors que les bureaux de censure préalable ont disparu dans l'ensemble des démocraties occidentales, Israël justifie son maintien par la protection de ses intérêts militaires. Tous les médias basés en Israël, y compris les correspondants de la presse étrangère et les journaux palestiniens de Jérusalem-Est, doivent se soumettre à cette censure. La liste des sujets tabous est régulièrement mise à jour par l'Intelligence militaire israélienne. Les journalistes doivent ainsi faire approuver tout article qui traite des mouvements de l'armée. Le flou est volontairement maintenu sur certaines incursions de l'armée israélienne, comme ce fut le cas en septembre 2007 après le raid israélien sur le territoire syrien.

Mais par ailleurs, les soldats des Forces de défense israéliennes sont responsables, chaque année, de dizaines d'agressions contre des professionnels des médias dans les Territoires palestiniens. Les journalistes qui couvrent les manifestations contre l'occupation israélienne en Cisjordanie ou contre le mur de séparation construit par l'Etat hébreu ne sont pas à l'abri de recevoir les balles en caoutchouc lancées pour disperser les manifestants. Les soldats israéliens ne prennent aucune précaution pour éviter de toucher les journalistes présents sur les lieux.

La mort du cameraman Fadel Shanaa, de l'agence de presse britannique Reuters, le 16 avril 2008, a ravivé nos inquiétudes sur le manque de transparence des enquêtes israéliennes. Au cours des dix dernières années, cinq journalistes ont été tués par des soldats des Forces de défense israéliennes. Si ce chiffre est dérisoire en comparaison du nombre de civils tués dans

le conflit israélo-palestinien, il n'en reste pas moins préoccupant au regard de l'impunité dont ont bénéficié les soldats israéliens responsables de ces actes. Les journalistes prennent des risques considérables pour rapporter la réalité de la guerre. Il est indispensable de prévenir les violences commises à leur rencontre et de juger leurs auteurs. Pourtant les soldats responsables de la mort des journalistes Raffaele Ciriello (2002), Imad Abu Zahra (2002), Nazeh Darouazi (2003) et James Miller (2003) bénéficient toujours d'une impunité incompréhensible. La justice israélienne n'a jamais poursuivi les coupables présumés et aucune condamnation n'a été prononcée à la suite de ces crimes de guerre.

### **1/ La situation de la liberté de circulation des informations sur Internet**

Reporters sans frontières n'a pas relevé de problèmes particuliers pour la circulation des informations sur Internet en Israël.

### **2/ Mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation**

Les Forces de défense israéliennes ont mis en place un certain nombre de mesures pour améliorer la sécurité des journalistes qui couvrent les affrontements :

- Organisation de séminaires de formation à l'intention des soldats et de leurs supérieurs pour les sensibiliser sur le comportement à adopter en présence de journalistes sur le terrain.
- Mise en place d'un numéro d'urgence (hotline pour les journalistes).
- Envoi d'alertes par e-mail et par SMS pour les journalistes.
- Organisation de rencontres entre les militaires et l'Association de la presse étrangère à Jérusalem.

### **3/ Collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG)**

Reporters sans frontières déplore le manque de transparence des enquêtes menées par les autorités militaires israéliennes. Les résultats et le contenu de ces enquêtes doivent être rendus public.

### **4/ Recommandations**

- Reporters sans frontières recommande aux autorités israéliennes de mettre en place des enquêtes sérieuses sur les incidents qui ont mené à la mort de journalistes dans les Territoires palestiniens. Seule l'armée israélienne dispose des informations et des moyens techniques et logistiques pour mener ces enquêtes. La hiérarchie militaire doit prendre ces enquêtes au sérieux. Ces investigations sont nécessaires pour rassurer les reporters qui continuent de couvrir le conflit israélo-palestinien. L'insécurité qui prévaut dans les Territoires palestiniens a éloigné la grande majorité des correspondants étrangers. Il y a un risque à ce que la couverture de la guerre se fasse exclusivement par les journalistes israéliens et palestiniens. D'autres témoins doivent pouvoir se rendre sur place sans craindre de se faire tuer.
- Reporters sans frontières appelle les autorités israéliennes à signer la Convention de Dublin interdisant les armes à sous-munitions. Le journaliste Fadel Shanaa a été tué par des fléchets libérées par un obus tiré par un char israélien. Cet accord aurait un réel impact sur la sécurité des civils palestiniens qui vivent à proximité des lieux d'affrontements et des journalistes qui couvrent le conflit.

### **Méthodologie**

Les informations présentées dans cette note ont été collectées et vérifiées par Reporters sans frontières. L'organisation dispose notamment d'un réseau de correspondants présents dans 130 pays dans le monde ainsi que d'un réseau d'organisations partenaires présents dans une vingtaine de pays.

Dans certains pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Parce que emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information, Reporters sans frontières, fondée en 1985, œuvre au quotidien pour la liberté de la presse.

Reporters sans frontières  
47 rue Vivienne - 75002 Paris – Tel : 33 1 44 83 84 84 – Fax : 33 1 45 23 11 51  
rsf@rsf.org - Plus d'informations [Σ www.rsf.org](http://www.rsf.org)